

**Ministry of Health
and Long-Term Care****Ministère de la Santé
et des Soins de longue durée**

Primary Health Care
Negotiations and Accountability
Management Division

Soins primaires
Division des négociations et
de la gestion de la responsabilisation

80 Queen Street, 3rd Floor
Kingston ON K7K 6W7
Tel: 613 536-3200
Toll free: 1 866 766-0266
Fax: 613 536-3222

80, rue Queen, 3^e étage
Kingston ON K7K 6W7
Tél. : 613 536-3200
Sans frais : 1 866 766-0266
Télec. : 613 536-3222

À : Toutes les équipes de santé familiale

Objet : Intégration de l'ergothérapie aux services fournis par les équipes de santé familiale

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a le plaisir d'annoncer qu'une nouvelle spécialité a été ajoutée à la liste approuvée de fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires au sein des équipes de santé familiale (ESF). Les ergothérapeutes font en effet maintenant partie des fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires dont les services sont approuvés au sein des ESF.

Les ergothérapeutes sont membres d'une profession de la santé réglementée. Ils travaillent avec des gens de tous les âges qui éprouvent des difficultés à accomplir les tâches associées aux rôles et aux responsabilités qu'ils sont appelés à assumer au quotidien et qui donnent un sens à leur vie. Ces difficultés peuvent résulter d'une blessure, d'une maladie (chronique ou non), d'une invalidité, d'un problème de santé mentale, d'un trouble d'apprentissage, du vieillissement ou de l'isolement social. Pour aider des personnes ou des groupes de personnes à acquérir ou à retrouver les compétences dont ils ont besoin pour évoluer au quotidien, les ergothérapeutes jouent différents rôles : thérapeute, éducateur, conseiller, responsable de cas, accompagnateur, responsable du développement des ressources et porte-parole.

La fourchette salariale approuvée au titre du financement des services d'un ergothérapeute est de 55 251 \$ à 66 568 \$. Chaque ESF a la responsabilité de déterminer l'échelle salariale qui sera appliquée à son personnel. Un financement est également offert en ce qui a trait aux avantages sociaux, à hauteur de 20 % du salaire approuvé.

Si votre équipe souhaite s'adjoindre un ergothérapeute, nous vous invitons à soumettre une demande dans le cadre du processus de planification budgétaire 2010-2011. Pour qu'une demande soit retenue, elle doit démontrer que l'ergothérapeute est prêt à entrer en fonction (espace de travail prévu à cette fin, entre autres) et expliquer comment il s'intégrera aux autres fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires pour aider l'ESF à :

1. diminuer le nombre de patients sans médecin désigné;
2. faciliter l'accès à des soins de santé familiale de qualité par l'amélioration de la promotion de la santé, la prévention des maladies et des programmes de prise en charge des maladies chroniques;
3. améliorer la coordination des soins et l'orientation des patients à l'échelle locale.

L'ergothérapie au sein des ESF

Le document ci-joint, *Foire aux questions*, vise à répondre aux questions qui pourraient surgir par suite du présent avis ainsi qu'à orienter les équipes qui seraient intéressées à accueillir un ergothérapeute dans leur personnel clinique. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseiller principal en programmes.

L'intégration d'ergothérapeutes aux ESF favorisera la santé et la qualité de vie des Ontariens.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre soutien, qui contribuent à la qualité des services offerts aux patients de l'Ontario.

Cordialement,

La directrice, Direction des soins primaires,


Mary Fleming

p. j.

L'ergothérapie au sein des ESF

Foire aux questions

1. Qu'est-ce que l'ergothérapie?

L'exercice de l'ergothérapie consiste dans l'évaluation des comportements fonctionnel et adaptatif, et dans le traitement et la prévention des troubles qui perturbent ces comportements, en vue de les développer, maintenir, rééduquer ou améliorer sur les plans des soins personnels, du rendement et des loisirs (*Loi de 1991 sur les ergothérapeutes, chap. 33, art. 3*). Les ergothérapeutes sont des professionnels de la santé qui non seulement traitent les effets physiques des incapacités, des blessures ou des maladies, mais qui tiennent compte également des facteurs psychosociaux, communautaires et environnementaux influant sur le fonctionnement de la personne.

Une personne mène une vie remplie en s'adonnant à des activités qui sont significatives pour elle. Par le truchement de diverses habiletés, activités, interactions et expériences, elle joue un rôle actif dans son environnement, sa collectivité et son entourage. L'ergothérapeute estime que lorsqu'une personne est capable de vaquer à des activités qui donnent un sens à sa vie, elle contribue à sa santé et à son bien-être. Ainsi, l'ergothérapie consiste à favoriser la santé en permettant l'accomplissement d'activités. Pour les ergothérapeutes, les activités englobent tout ce que font les gens pour s'occuper, y compris ce qu'ils font pour prendre soin d'eux-mêmes (soins personnels), pour apprécier la vie (loisirs) et pour contribuer à la vie sociale et économique de leur communauté (travail/productivité).

Les ergothérapeutes effectuent des évaluations dans le but de relever les facteurs qui entraînent une diminution ou une perte de l'autonomie fonctionnelle. À partir des résultats de ces évaluations, ils établissent un plan de traitement conçu pour aider la personne à effectuer ses tâches de tous les jours et à acquérir les compétences dont elle a besoin pour vivre une vie autonome et productive. Pour obtenir plus de renseignements sur le champ d'activité des ergothérapeutes, veuillez communiquer avec l'ordre de réglementation qui chapeaute cette spécialité; vous trouverez ses coordonnées ci-après, dans la section consacrée aux ressources.

2. Quel est le rôle des ergothérapeutes en soins primaires?

Le Guide sur les rôles et les responsabilités des équipes multidisciplinaires définit comme suit le rôle des ergothérapeutes au sein des ESF :

- Évaluation
 - Évaluer le fonctionnement physique, émotif et cognitif en tenant compte des facteurs liés au milieu.

- Évaluer le milieu familial, professionnel ou scolaire pour déterminer s'il y a lieu d'apporter un soutien au moyen d'équipement spécialisé ou des modifications à cet équipement.
- Traitement/prise en charge
 - Établir des plans de traitement individualisés visant à développer, à maintenir ou à accroître l'autonomie fonctionnelle à l'aide de modalités de traitement fondées sur l'expérience clinique.
 - Apprendre à la personne comment acquérir des mécanismes sociaux et communautaires.
 - Prescrire l'utilisation d'équipement fonctionnel spécialisé et montrer à la personne comment l'utiliser correctement.
 - Apporter des modifications physiques et sociales au milieu familial, professionnel ou scolaire.
- Éducation/intervention
 - Éduquer les membres de la famille et les soignants et leur donner du counselling au sujet de l'impact que l'incapacité, la blessure ou la maladie peut avoir sur la personne, et sur le rôle qu'ils peuvent jouer au cours du rétablissement.
 - Faire de l'éducation et donner du counselling, notamment au sujet de la promotion de la santé et de la prévention des blessures, afin de promouvoir l'autonomie fonctionnelle.
- Aiguillage/collaboration
 - À partir de son évaluation, l'ergothérapeute peut diriger la personne vers d'autres services de santé et d'autres services communautaires, selon les besoins.
 - L'ergothérapeute travaille en collaboration avec d'autres professionnels de la santé et d'autres fournisseurs de services communautaires pour favoriser la prestation de soins complets et coordonnés.

Parmi les programmes ou les processus d'évaluation auxquels les ergothérapeutes peuvent prendre part figurent notamment les suivants :

- Soutien, psychothérapie ou counselling liés à des problèmes de santé mentale
- Évaluation d'enfants ayant des troubles d'apprentissage
- Prise en charge de la douleur chronique
- Évaluations liées à l'utilisation d'appareils et accessoires fonctionnels (programmes d'appareils et accessoires fonctionnels et non fonctionnels)
- Programmes de prise en charge personnelle d'une maladie chronique
- Programmes de prévention des chutes
- Vieillir chez soi – éducation, consultation et évaluation
- Évaluations des fonctions cognitives/perceptives
- Évaluations liées à la vie autonome
- Soutien et éducation des aidants

L'Ontario Society of Occupational Therapists (OSOT), l'association professionnelle des ergothérapeutes, peut vous fournir des renseignements supplémentaires sur le rôle de ces spécialistes au sein des ESF. Vous pouvez joindre cet organisme aux coordonnées suivantes :

Ontario Society of Occupational Therapists

55, avenue Eglinton Est, bureau 210

Toronto (Ontario) M4P 1G8

Téléphone : 416 322-3011

Numéro sans frais : 1 877 676-6768

Télécopieur : 416 322-6705

Courriel : osot@osot.on.ca

osot.on.ca

3. Notre ESF aimerait s'adjoindre un ergothérapeute. Quelle est la marche à suivre pour faire une demande?

Vous pouvez déposer une demande au titre du financement des services d'un ergothérapeute dans le cadre du processus de planification budgétaire des ESF pour 2010-2011. Si votre ESF a réalisé des progrès dans l'atteinte des objectifs du programme, vous pourriez être admissible au financement des services d'autres fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires. Votre demande doit faire état des renseignements suivants :

- le nombre de patients bénéficiant des services de l'ESF. Nous vous demandons également de mentionner si votre ESF a atteint son objectif de recrutement de patients;
- l'état des embauches par rapport aux approbations de recrutement de fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires dans l'ESF;
- le programme et les services qui seront offerts par l'ergothérapeute ainsi qu'une description de la façon dont l'ergothérapeute sera intégré au sein de l'équipe;
- l'espace de travail dont disposera l'ergothérapeute;
- les coûts d'exploitation et les coûts ponctuels supplémentaires liés à l'embauche d'un ergothérapeute.

4. Je n'ai pas embauché certains autres fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires. Puis-je utiliser ce financement pour le recrutement d'un ergothérapeute?

Vous devriez pouvoir demander l'approbation de transférer du financement déjà approuvé pour embaucher un ergothérapeute et, ce faisant, combler un ETP de fournisseur de soins de santé interdisciplinaires. Veuillez communiquer avec votre conseiller principal en programmes au Ministère pour obtenir plus de renseignements sur le dépôt d'une demande.

5. Comment puis-je intégrer un ergothérapeute à mon équipe? Existe-t-il des ressources pour faciliter le processus?

L'intégration d'un ergothérapeute à votre équipe se déroulera de façon similaire à celle d'un autre fournisseur de soins de santé. Comme c'est le cas pour n'importe quel nouveau poste, vous devrez planifier la façon dont l'ergothérapeute collaborera avec le reste de l'équipe. Le Partenariat de l'amélioration de la qualité et de l'innovation est disposé à offrir de l'aide aux ESF dans le cadre de l'intégration des ergothérapeutes. Vous pouvez joindre cet organisme aux coordonnées suivantes :

Partenariat de l'amélioration de la qualité et de l'innovation

10, rue George, bureau 205
Hamilton (Ontario) L8P 1C8
Téléphone : 905 667-0770
Télécopieur : 905 667-0771
Courriel : info@qiip.ca
qiip.ca

6. Autre ressource avec laquelle nous vous invitons à communiquer :

**Ordre de réglementation
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario**

20, rue Bay, bureau 900
Toronto (Ontario) M5J 2N8
Téléphone : 416 214-1177
Télécopieur : 416 214-1173
Numéro sans frais : 1 800 890-6570
Courriel : info@coto.org
coto.org